

FESTIVAL BAR DU COTENTIN 2^{ème} édition

Pour la deuxième fois, Cherbourg Pêche Apnée Club ainsi que la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée et tous ses partenaires vous souhaitent un très bon week-end sportif.
Cherbourg - Octeville, ville tournée vers la mer, vous laissera des souvenirs inoubliables par sa richesse et ses qualités sportives.

DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Pêche aux leurres

Samedi 3 septembre 2005.

Coeff. M 76 S 80 basse mer 16h28.

- 5 heures de compétition -

- + 11h00 briefing, au port de Cherbourg/Octeville-
- + 11h30 départ du port. (suivant météo)-
- + 16h30 arrivée au port-
- + casse croûte à l'arrivée-
- + 18h00 pesée-
- + 19h00 résultat provisoire-

20h30 repas 17 € **Sur inscription seulement** :

Dimanche 4 septembre 2005.

Coeff. M82 S84 basse mer 16h58

- 5 heures de compétition -

- + 11h00 briefing, au port de Cherbourg/Octeville-
- + 11h30 départ du port. (suivant météo)-
- + 16h30 arrivée au port-
- + casse croûte à l'arrivée-
- + 17h00 pesée-
- + 18h00 résultat officiel-

Classement :

Du plus gros bar de la rencontre.
Par équipe
De la meilleure équipe féminine.

Sur place :

Parking pour les bateaux et remorques.
Une grande cale facilitera la mise à l'eau de votre bateau.
Des possibilités de logements dans un rayon très proche de la manifestation.

Il n'y aura pas d'inscription sur place, ne tarder pas à vous inscrire.

Zones de pêches. (Deux zones sont possibles suivant les conditions météorologiques)

Zone principale : Samedi 3 septembre.2005

Départ port de Cherbourg. De l'extérieur de la digue de l'Est (Pointe des grèves à la Pointe de la Loge)

Zone principale : Dimanche 4 septembre.2005

Départ port de Cherbourg : de la pointe Jardeheu (ancien sémaphore), à la pointe de Querqueville.

Zone de repli : Samedi 3 septembre 2005.

Départ port de Diélette : Du Cap de Carteret (Phare), au Cap du Rozel.

Zone de repli : Dimanche 4 septembre 2005.

Le Cannichon à Vauville

Pêche interdite, dans le port, petite rade, et grande rade

NOMBRE DE PRISES :

5 bars maximum par bateau et par jour. Toute prise supplémentaire sera motif de disqualification.

Les 30 premiers bateaux pour la pêche aux leurres (équipage de deux personnes) dont les demandes d'inscriptions seront parvenues avant la date butoir, seront traitées.

Inscriptions :

Les 30 premiers bateaux pour la pêche aux leurres (équipage de deux personnes) dont les demandes d'inscriptions seront parvenues avant la date butoir seront traités.

Date limite pour les inscriptions. 30 juin 2005

Le montant de l'inscription est fixé à **50 € par navire**,

(Repas du samedi soir non compris)

Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception du courrier contenant :

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé.
- Le chèque équivalent au montant de l'inscription. . (**A l'ordre de la FNPSA de Normandie**)
- Les photocopies de toutes les pièces demandées.

Les cartes des zones et la confirmation d'inscription seront attribuées par retour de courrier.

Nous vous donnerons des tickets casse-croûte, boisson pour le samedi et dimanche et un numéro à votre navire le jour de la manifestation.

En cas de désistement par écrit d'une équipe avant la date butoir, l'organisateur restituera la somme par chèque.

L'organisateur se réserve le droit de conserver 3 € sur chaque inscription, ceci afin de rentrer dans ses frais administratifs en cas d'annulation ou de désistement d'un équipage.

.....ATTENTION VOUS NE SEREZ PAS SEUL SUR LA MER, PENSEZ-Y.....

3. Assurance.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans les photocopies de

- L'attestation d'assurance du navire.
- L'attestation responsabilité civile des participants.

4. Réglementation.

Le port d'un dispositif aidant à la flottabilité des personnes est OBLIGATOIRE.

Ce peut être une veste flottante, un gilet de sauvetage conventionnel, un gilet à gonflage automatique ou tout autre article reconnu par les Affaires Maritimes.

L'organisateur et les sponsors ne pourront en aucun cas être tenus responsables pour d'éventuelles infractions pénales ou administratives commises par un participant.

La participation à la manifestation vaut, pour le capitaine du navire, acceptation de l'obligation de se conformer aux obligations relatives à son navire et à la conduite de ce dernier.

Chaque capitaine devra :

- Respecter la législation en vigueur.
- Posséder à bord le matériel de sécurité conforme à la réglementation.
- Se conformer aux dispositions du présent règlement.
- D'assurer sa propre sécurité, celle de son coéquipier, et de toute autre personne.

Les organisateurs se réservent le droit d'inspecter les bateaux avant le départ et au retour, notamment les coffres et ainsi que le matériel de sécurité.

Durant l'action de pêche, une distance d'au moins 50 mètres avec un autre navire devra être respectée. Vous devez cependant porter assistance à tout navire en difficulté, vous respecterez une distance jugée largement suffisante pour lancer un orin.

Tout navire qui gênera délibérément un autre sera pénalisé. Par gêne délibérée, on entend passer trop près des lignes de son voisin ou de mettre le cap sur un navire prenant un poisson, le non-respect de ces règles sera immédiatement sanctionné de 100 points de pénalité.

Durant la manifestation tout contact proche (susceptible de permettre un éventuel transbordement) et non justifié avec un autre navire sera considéré comme motif de disqualification.

En cas de débordements, pour des pratiques contraires à l'éthique de la pêche sportive, nous nous autorisons après consultation, à disqualifier sur-le-champ l'équipage mis en cause.

Attention à votre vitesse, dans le port, en petite rade, et grande rade.

Pêche interdite, dans le port, petite rade, et grande rade.

5. La pratique autorisée. Seule la pêche au lancer de leurres est autorisée.

Sont expressément interdites :

- ✓ La pêche au mouillage.
 - ✓ La pêche à l'appât.
 - ✓ La pêche à la traîne.
 - ✓ La pose d'engins dormants.
 - ✓ La cuillère.
 - ✓ La dandine..
 - ✓ Les trains de plumes ou de leurres.
-
- ❑ Une seule canne pourra être mise en action de pêche par pêcheur. Une canne de rechange par pêcheur est autorisée à bord.
 - ❑ Un seul leurre est autorisé sur chaque ligne.
 - ❑ Les leurres ne devront comporter au plus que trois hameçons triple, non inox.
 - ❑ Seules les épuisettes sont autorisées.
 - ❑ L'usage d'ancre flottante est autorisé, à condition que celle-ci n'excède pas 5 mètres.

6. Comptabilisation des prises.

- Seules les prises de bars (*dicentrarchus labrax*) maillés à 45 cm au niveau de l'échancrure de la queue seront comptabilisées.
- Toute prise d'une autre espèce ou encore de bar inférieur à la taille annoncée ci dessus sera immédiatement et délicatement remise à l'eau.

7. Le barème des points.

1 point par gramme.

Le produit de la pêche sera donné à la



Pour toute information complémentaire : 06.70.72.36.90 ou 02.33.78.19.29

NOM de l'équipe.....

1^{er} coéquipier

- NOM
- PRENOM
- Date et lieu de naissance
- Adresse.....
- Code postale.....
- Tel du domicile.....

2^{ème} coéquipier

- NOM
- PRENOM
- Date et lieu de naissance.....
- Adresse.....
- Code postale.....
- Tel du domicile.....

- N° d'immatriculation du bateau
- Puissance.....

- Nom du pilote :
- N° du permis bateau du pilote.....

Rayer la mention inutilepossédez-vous une VHF oui non

- Joindre la photocopie des attestations de responsabilité civile. obligatoire
- Joindre la photocopie de l'attestation d'assurance du bateau. obligatoire

- ci-joint le règlement par chèque.....€pour la participation du Festival bar du COTENTIN.
Monsieur.....par sa signature, s'engage à se conformer.
 - aux règles de l'activité.
 - Etre maître de soi en toutes circonstances.
 - Respecter adversaires et partenaires.
 - Certifier exacts tous les renseignements ci-dessus.

Signature.

Prix du repas 17 €par personne.

- ci-joint le règlement par chèque de..... €pour le repas.
- Nombre de personnes.....
Madame / Monsieur....
Madame / Monsieur....
Madame / Monsieur....

(A l'ordre de la FNPSA de Normandie)

Hébergement

Pour les hébergements tel 02.33.78.19.29 ou station-voile-cherbourg-hague@wanadoo.fr

Feuille d'inscription à renvoyer :

STATION NAUTIQUE CHERBOURG-HAGUE
Quartier Port Chantereyne rue du DIABLOTIN
50100 CHERBOURG/OCTEVILLE